

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 15
- pour : 15

DÉLIBÉRATION n° B2023/010

L’an deux mille vingt-trois, le 6 février à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s’est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU, Maurice LOUDET et Laurent LAGES

Objet : Renouvellement des conventions des Centres de loisirs pour l’année 2023

M. le Maire de Lannemezan et M. le Maire de La Barthe de Neste ne prennent pas part aux débats et au vote,

Considérant le partenariat engagé avec les communes de Lannemezan, Capvern et La Barthe de Neste,

Considérant le travail engagé avec la CAF 65 pour l’harmonisation des tarifs et la proposition de programmes communs,

Considérant que des raisons organisationnelles d’efficience conduisent à proposer de confier pour une année supplémentaire la gestion de ces activités aux communes de Capvern, La Barthe de Neste et Lannemezan,

Considérant l’avis de l’atelier centre de loisirs de reconduire les conventions avec les trois communes

Considérant la modification du financement de la CAF dans le cadre de la mise en place des Bonus de territoire en substitution des financements émanant des dispositifs des Contrats Enfance Jeunesse,

Madame la deuxième Vice-Présidente propose de reconduire les conventions de gestion avec les trois communes, conformément à l’article L 5214-16-1 du CGCT, sur la base des engagements financiers de la CCPL examinés et validés par l’atelier centre de loisirs.

Centre de loisirs de Capvern : 33 353€

Centre de loisirs de Lannemezan : 120 805€

Centre de loisirs de La Barthe de Neste : 40 152€

LE BUREAU

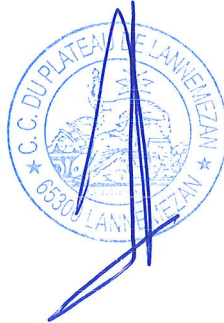
La deuxième Vice-Présidente entendue, après en avoir délibéré, à l’unanimité des voix,

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions de gestion, pour l'année 2023, avec les communes de La Barthe de Neste, Capvern et Lannemezan pour les activités extrascolaires en centre de loisirs durant les petites et grandes vacances scolaires
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches s'y référant.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Affichée le 17 FEV. 2023
Publiée le 17 FEV. 2023

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20230206-2023-010B-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023